



Les Notions de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour la première fois cette année vous propose des fiches notions, ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Esther Monnier et Valentine Collin.

➤ Comment valider votre année ?

Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre, lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ **Système de compensation et session de rattrapage**

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte plus tard dans l'année.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue aux rattrapages compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamentale et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

HISTOIRE DU DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS

- Quelles sont les manifestations immanentes ?

Les manifestations immanentes sont sans intervention humaine. La plus fragrante est l'intervention de Dieu dans la création du cosmos alors que l'homme n'est pas encore créé. En Égypte antique, le dieu Ré est créateur du ciel et de la terre. Chez Homère, Zeus est celui qui fabrique l'univers. Dans la Bible, le verbe qui se montre capable de nommer ce qui n'existe pas. Dans ces manifestations, la divinité décide toujours du **sort** (la décision des dieux), c'est à cela que l'on voit son intervention.

La Grèce ancienne fait aussi place au sort. Dans la langue grecque le mot signifiant le sort est "**tuké**", et désigne ce qui résulte d'un oracle divin ou d'un combat à l'issue incertaine. L'idée du combat est très importante pour les grecs. Les fameux jeux "jeux olympiques" étaient des combats assez rudes aux enjeux politiques importants. Les premiers jeux olympiques remplacent les guerres. Chaque nation se choisit un champion qui combatta seul contre le champion d'une autre nation. Ainsi on évite la confrontation d'armée, le massacre. Le combat qui se joue se dit "**agôn**" et désigne aussi le procès puisque chez les Grecs le procès se confond avec le jeu du combat.

Chez les Grecs, les procès se réalisent toujours sur le terrain de la force. Le procès est l'affrontement brutal de deux parties et à l'issue de l'épreuve de force, c'est le sort "**tuké**" dessine les résultats du combat et du procès. La décision des dieux, le verdict divin s'exprime dans le procès. La solution du procès, résultat du sort, s'impose parce qu'elle a été défendue par le combattant le plus fort. Celui qui gagne son procès le gagne grâce au sort, au verdict des dieux et non parce que sa prétention est fondée en droit. Le sort manifeste donc la volonté des dieux en Grèce.

Un autre phénomène de manifestation immanente existe. La langue latine connaît le neutre **monstrum** qui vient du verbe **monstrare**, qui donne sens au mot **monstrum**. Ce dernier désigne quelque chose qui sort de l'ordinaire, de laid. En réalité l'origine du verbe **monstrare** doit être compris comme la direction ou la voie à suivre. **Monstrare** donne plutôt une conduite à prendre voire un **enseignement** et le **monstrum** est ce résultat, cet enseignement, cet avertissement donné par les dieux.

Le monstre est un signe qui peut choquer ou heurter mais c'est un signe qui doit toujours enseigner, avertir, et seule la puissance peut manifester de tel avertissement. Il n'y a rien dans le **monstrum** qui appelle l'idée de monstrueux. Dans la doctrine des présages, il s'agit de l'enseignement, et ne doit pas repousser mais faire réfléchir aux messages délivrés par les dieux. Cette explication de **monstrum** est aussi une certaine façon de réfléchir à la différence et ce qu'est la différence. Le sort comme monstre témoigne d'une manifestation divine et lorsque si la divinité ne se montre pas, il faut alors la provoquer.